

UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE
D'EXERCICE COORDONNÉ



UNE ÉQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE
DE SANTÉ



UN PROJET DE SANTÉ EN FONCTION DES
BESOINS DE NOTRE TERRITOIRE



UNE ASSOCIATION
AU SERVICE DE LA
POPULATION



CPTS
Centre 21

CPTS CENTRE 21

UNE ASSOCIATION AU SERVICE
DE LA POPULATION

Nous contacter

- 32, allée de Cude, 21370 Velars-sur-Ouche.
- 03 80 48 06 14
- cptscentre21@cptscentre21.fr



CPTS
Centre 21

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Créées par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, les CPTS ont pour rôle de **coordonner les professionnels d'un même territoire** qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un **projet de santé** pour répondre à des problématiques communes :

- Organiser les soins non programmés au bénéfice de la population ;
- Améliorer les parcours de soins des patients ;
- Faciliter la coordination entre professionnels ;
- Echanger les bonnes pratiques et les savoirs ;
- Développer les actions de prévention ;
- Améliorer les conditions d'exercice professionnel ;
- Faciliter l'accueil de nouveaux professionnels sur le territoire ;
- Décharger les soignants des contraintes de gestion.



L'intérêt pour les soignants ?

Dans les CPTS, l'organisation libère les professionnels de nombreuses charges administratives, redonnant de la liberté à l'exercice libéral. C'est un des axes essentiels des CPTS. L'organisation est décidée par la CPTS en fonction des besoins :

- Gestion de la continuité des soins ;
- Prise en charge de la demande de soins non programmés ;
- Prise de rendez-vous urgents avec les spécialistes de 2ème recours et les cliniques ou hôpitaux ;
- Education thérapeutique ;
- Parcours de soins du patient.

Un objectif : zéro administratif pour les soignants

L'intérêt pour les patients ?

Les patients continuent à s'adresser directement à leurs professionnels de santé, la CPTS est « transparente » pour eux. Toutefois, celle-ci contribue à :

- Une prise de rendez-vous plus rapide et une prise en charge fluidifiée ;
- Une prise en charge coordonnée, avec un suivi du dossier médical par plusieurs professionnels qui se connaissent ;
- De nouvelles garanties : accès à un médecin traitant, réponse en cas de besoin de soins non programmés ;
- De nombreuses actions de prévention et de sensibilisation sont mises en place pour les patients.

Améliorer l'accès au soin

C'est un des axes essentiels des CPTS :

- Amélioration de l'accès aux soins non programmés ;
- Faciliter l'accès à un médecin traitant ;
- Développement de la télésanté.

Organisation du parcours pluriprofessionnel autour du patient

Assurer une meilleure coordination pluriprofessionnelle afin d'éviter les ruptures de parcours du patient et favoriser son maintien à domicile :

- Améliorer les liens entre médecine de ville et l'hôpital.

Développement des actions de prévention

- Education nutritionnelle / prévention de l'obésité ;
- Lutte contre l'antibiorésistance ;
- Couverture vaccinale ;
- Santé – environnement ;
- Santé du nourrisson, de l'enfant ;
- Santé de la femme.



Les communes de la CPTS Centre 21

